

**CONVENTION N° 4184**  
**Vente de déchets valorisables**

**Entre :**

La Commune de Châtellerault, domiciliée 78 boulevard Blossac 86106 CHATELLERAULT CEDEX, représentée par Jean-Pierre ABELIN, en qualité de Maire autorisé par la délibération n°3 du conseil municipal du 29 septembre 2022,  
ci-après dénommée «**la commune** »

d'une part,

et La Société A.F.M. RECYCLAGE DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT, dont le siège social est situé à CHATELLERAULT, rue du Pin ZI du Sanital BP 340, représentée par Monsieur Frédéric RUBY ci-après désigné par «**le recycleur**,

d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : OBJET**

La commune de Châtellerault récupère divers matériaux. Ces matériaux sont issus de travaux publics, de nettoyage de la ville et autres emballages de produits transitant par le magasin général des services techniques. Elle a la possibilité, dans le cadre du processus de traitement de ces déchets de les vendre à une société spécialisée.

**ARTICLE 2 : DÉFINITION DES PRODUITS**

A - Définition :

- a) Ferrailles : ensemble des matériaux ferreux et des objets à forte proportion métallique
- b) Platin
- c) Papiers
- d) Batteries: batteries en plomb (cela exclut les batteries au Nickel-Cadmium)
- e) Aluminium
- f) Cuivre

B - Qualité :

Les produits seront fournis en vrac sauf pour les batteries (en bacs étanches) et seront conformes aux qualités définies dans l'article II, rubrique « définition ». Les marchandises seront livrées par le Détenteur sur le site du Recycleur.

La réception quantitative sera faite au moyen d'un appareil contrôlé par les services des poids et mesures.  
**Les relevés des quantités réceptionnées seront remis au Détenteur chaque fin de mois par bordereau.**

**ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES**

Calcul des prix de reprise des marchandises.

**Ferrailles :**

Le prix sera révisé le 25 de chaque mois, applicable rétroactivement au 1<sup>er</sup> jour du mois en cours. Le prix est indexé sur la mercuriale Q1014 de l'Usine Nouvelle, rubrique ferrailles de ramassage, colonne Sud Ouest.

Châtellerault, le

Le Détenteur  
Pour le maire, par délégation,  
Le Conseiller Municipal Délégué



Stéphane RAYNAUD  
CACHET et SIGNATURE

Châtellerault, le

6/02/2023

Le Recycleur  
représenté par

  
**DERIGEBOURG**  
environnement  
**AFM RECYCLAGE**  
10 Rue du Pin  
41400 Sabotiers  
86103 CHATELLERAULT CEDEX  
Tél. : 05 49 21 32 30  
Fax : 05 49 93 51 00  
Code Ape 3832Z  
N° Siret : 383 482 635 00588